

Lutte contre les violences faites aux femmes handicapées

Association Femmes pour le dire, femmes pour agir

BENEFICIAIRES DU PROJET

Femmes en situation de handicap, victimes de violences psychologique, verbale ou physique et/ou de maltraitance dans le cadre intrafamilial.

En 2020, 235 femmes, âgées de 46 à 55 ans, ont bénéficié du programme d'écoute.

LE PROJET EN BREF

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le handicap est un facteur aggravant des violences faites aux femmes. 80% des femmes handicapées sont victimes de violences.

FDFA anime la plateforme « Ecoute violences femmes handicapées » (numéro d'appel et site internet) qui propose un programme d'écoute, d'orientation, d'accompagnement social, juridique, psychologique et administratif pour les femmes handicapées victime de violences et de maltraitance.

Le projet vise à :

- permettre la poursuite du programme d'écoute
- maintenir et étoffer les ateliers mieux-être proposés par le programme
- développer un logiciel de suivi des dossiers
- développer les ressources FALC (facile à lire et à comprendre) afin de mettre des informations adaptées à la disposition des personnes porteuse de handicap mental et de troubles cognitifs
- former des bénévoles pour l'écoute
- mener des actions de sensibilisation
- mener des travaux de recherche pour nourrir le plaidoyer

METHODOLOGIE

L'accueil téléphonique est assuré par des bénévoles formés aux réalités des violences vécues par les femmes handicapées.

Les appels reçus proviennent en grande partie de femmes handicapées psychiques ou intellectuelles, de femmes ayant un handicap sensoriel, plus particulièrement aveugles ou perdant la vue. Nous adressons les femmes sourdes à la Maison des femmes de Paris. Les autres appels proviennent de femmes handicapées motrices ou autres...

Par ailleurs, des permanences sont assurées pour les aider dans leurs démarches juridiques, sociales et administratives.

Les permanences d'écoute ont pour objectif de les écouter et de :

- Leur faire prendre conscience des violences subies et les aider à se dégager de l'emprise de leurs agresseurs.
- Les recevoir pour rencontrer des professionnels (avocate, juriste, psychologue, assistante sociale...) et les accompagner au commissariat pour un éventuel dépôt de plainte.
- Leur proposer des ateliers tels que « Groupe de paroles », « Echanges & Créations », « Esthétique & Maquillage » etc. leur permettant de sortir de leur isolement et de rencontrer d'autres femmes. L'atelier « Emploi-Travail », animé par une professionnelle, les accompagne dans leurs recherches d'emploi.

L'association travaille en réseau et peut se tourner vers ses partenaires dans la lutte contre les violences et les discriminations, en particulier vers des représentants de la police et de la justice et des associations féministes...

Enfin, pour sensibiliser le public aux violences que vivent ces femmes, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, a produit un film « Violence du Silence » réalisé par Catherine Cabrol. Constitué de 8 témoignages de

femmes handicapées, ce film, à visée pédagogique, fait l'objet de nombreuses présentations suivies de débats un peu partout en France.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Si le handicap accroît le risque de violence, les violences accroissent également le handicap. L'impact psycho-traumatique qui en résulte reste souvent méconnu par les professionnels et donc non pris en charge de manière adaptée, entraînant alors l'abandon et l'isolement. Il existe une double relation entre le handicap et les violences faites aux femmes. D'une part, le fait d'être handicapée accroît considérablement le risque d'être victime de violences, notamment sexuelles. Le handicap constitue ainsi pour les femmes une cause de vulnérabilité supplémentaire indéniable. D'autre part, le handicap peut aussi résulter de violences subies par les femmes avec des cas d'invalidités mentales ou physiques résultant par exemple de viols ou d'agressions sexuelles.

La vulnérabilité des femmes handicapées est exacerbée par une menace constante. En effet, ces violences peuvent être commises aussi bien au sein de leur domicile, par un conjoint ou par des proches, qu'au sein d'institutions, par des personnels. Pourtant, pourtant on peut regretter le peu de campagnes de prévention ou d'actions de sensibilisation.

APPORT ET RESULTATS ATTENDUS

Donner la parole aux femmes handicapées, les écouter et rendre compte de ces témoignages est une étape fondamentale à la construction d'une nouvelle connaissance de ce phénomène : celle qui aurait pour base l'expérience vécue. Il peut s'ensuivre une prise de conscience par les femmes handicapées du caractère inacceptable et de l'intérêt de leur expérience de la violence ; cette prise de conscience les encouragerait dans leur puissance d'agir, de réagir, de résister.

SUBVENTION ACCORDEE

25 000 €

POUR EN SAVOIR PLUS

site web : <https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr/>

information sur internet :

Présentation de l'association sur le site Carenews

<https://www.carenews.com/fdfa-femmes-pour-le-dire-femmes-pour-agir>

Présentation du programme d'écoute sur le site du département Loire-Atlantique

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/45325/298732/file/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20FDFA%20-%20Site%20Ecoute%20Violences%20Femmes%20Handicap%C3%A9es.pdf>

Interview de la fondatrice de l'association sur le site « Allo Docteurs » (2015)

<https://www.youtube.com/watch?v=CKdN27Nlnio>